

Statu quo hormis le passage de témoin à la tête du département

Le 1^{er} septembre 2022, la conseillère synodale Annette Geissbühler a succédé au conseiller synodal Roland Stach à la tête du département. La nouvelle direction poursuit les efforts entrepris jusqu'ici pour équilibrer les finances. Le secteur soutient de son mieux la conseillère synodale Annette Geissbühler dans l'exécution correcte et opportune des tâches confiées au département et dans la réalisation des objectifs fixés.

 Roger Wyss
responsable du secteur Services centraux

En tant que secteur à vocation trans-versale, nous soutenons d'une part l'ensemble des services généraux de l'Eglise dans leurs tâches, et d'autre part, nous fournissons également des services aux personnes et institutions en dehors de la Maison de l'Eglise. Il

s'agit par exemple de l'attribution de subventions aux paroisses relevant de la péréquation financière ainsi que de l'octroi de bourses en faveur des professions ecclésiastiques ou de la location de nos logements selon des critères socialement acceptables. Les

employés et employés ainsi que les membres des exécutifs des paroisses recourent de plus en plus aux compétences du service du personnel afin d'obtenir des renseignements spécialisés concernant les ressources humaines. ■

Secteur Services centraux

Passage de témoin à la direction du département Services centraux: Roland Stach, élu au Conseil synodal le 12 décembre 2017, a dirigé le département des Services centraux depuis le début jusqu'à sa démission, le 31 août 2022. Le 1^{er} septembre, la conseillère synodale Annette Geissbühler, élue par le Synode le 24 mai, a repris le département. Les deux membres du Conseil synodal ont en commun d'avoir dirigé, respectivement de diriger le département avec beaucoup d'expertise et d'engagement, témoignant d'une vision prudente et intersectorielle de l'ensemble.

En 2022, le secteur des Services centraux a assumé la responsabilité de deux objets lors du Synode d'été et quatre lors du Synode d'hiver. Outre l'approbation annuelle des comptes et du budget ainsi que la prise de connaissance du plan financier, deux dossiers importants ont été traités, à savoir l'augmentation des points

de poste concernant les postes destinés aux processus de soutien et d'assistance ainsi que le financement des congés d'études du corps pastoral. Le Synode a approuvé la totalité de ces objets.

L'augmentation des points de poste a été approuvée avec beaucoup de bonne volonté par le Synode. Au 1^{er} octobre, les Services centraux ont ainsi pu réaliser le renforcement urgent et nécessaire du service du personnel de 80 pour cent. Approuvée par le Synode également, la mise au concours d'un poste de médiamaticienne ou de médiamaticien pour renforcer notre département informatique a été suspendue dans la mesure où le poste de support informatique est encore vacant: le 1^{er} septembre, le technicien a pris sa retraite. La pénurie de personnel qualifié dans le secteur informatique constitue l'une des raisons principales de cette vacance.

«Tout vient à point à qui sait attendre»: le dossier concernant le financement des suppléances des membres du corps pastoral en congé d'études remonte à une motion déposée lors du Synode d'été 2020. Jusqu'au classement de la motion lors du Synode d'hiver 2022, le Conseil synodal a délibéré six fois sur le sujet. Il a examiné à cet effet des propositions de variantes, pris connaissance des résultats de la consultation menée auprès de l'Association des paroisses du canton de Berne et de la Société pastorale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure, approuvé deux messages au Synode ainsi que l'ordonnance correspondante. Le Synode a délibéré trois fois sur cet objet – y compris la motion et son classement. L'ordonnance régissant la contribution de base au financement des suppléances des pasteurs et pasteurs en congé d'études (ordonnance sur la contribution de base; RLE 61.115) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. ■